

Lecture et handicap

Les enfants sourds

Roland Goigoux

Roland Goigoux, enseignant spécialisé à l'Institut Départemental de Jeunes Sourds de Clermont-Ferrand, fait ici l'historique de l'enseignement de la lecture aux sourds. Le bon sens peut s'étonner qu'on puisse autant s'acharner dans le rejet de la langue des signes et dans le recours à la correspondance entre l'écrit et l'oral avec des gens qui n'entendent pas l'oral ! C'est oublier la volonté de normaliser, d'unifier, d'uniformiser qui a caractérisé la grande période de l'école de Jules Ferry.

Le texte ci-dessous n'est, en réalité, que l'introduction à une étude de Roland Goigoux (que nous publierons dans notre numéro 16) sur la pédagogie de la lecture aux déficients auditifs, étude étayée par une réflexion sur les rapports oral-écrit, sur la compétence linguistique et sur les usages de l'écrit que peuvent avoir les sourds.

DES CONSTATS

Les statistiques le montrent, les adultes sourds le déplorent : *"Si l'on excepte quelques rares réussites orales (la plupart chez les demi-sourds ou devenus sourds), il faut avoir le courage de reconnaître et d'affirmer que les sourds aujourd'hui en France sont massivement et gravement sous-éduqués."*¹ Ils quittent souvent l'école avec un niveau en français assez faible et un savoir-lire rudimentaire.

Du côté de l'enseignement de la lecture, le tableau est sombre. Une enquête réalisée par le Centre de formation des instituteurs spécialisés² montre que les maîtres enseignent la lecture *"sous le double signe de la prudence et de la tradition"*, c'est-à-dire *"à partir de progressions en réalité syllabiques"*. Le grand problème qui se pose à tous est celui du sens. Pourtant dans l'enseignement de la lecture aux déficients auditifs demeure *"cette contradiction que l'on n'arrive pas à surmonter : on veut faire du sens la condition indispensable, impérative à l'acquisition de la lecture... puis on le place après le déchiffrement comme une des premières conquêtes à réaliser"*.

Une autre étude, menée à partir des mémoires de fin d'études d'orthophoniste³, met en évidence que l'enseignement de la lecture est découpé en deux phases : une phase orale (déchiffrement) et une phase d'accès au sens. Les enseignants de l'école spécialisée d'Argenteuil sont catégoriques sur ce point : *"Notre expérience nous a montré que cette seconde phase n'arrive jamais avec les enfants sourds même si les choses sont enseignées dans cet ordre car la première phase est trop difficile."*⁴

¹ La langue des signes, par Bill MOODY, IVT, 1983.

² Le Courrier de Suresnes n°31, "C.R. de l'enquête sur l'enseignement de la lecture aux enfants D.A.", CNEFEI, 1981.

³ CNEFEI. Mémoire de directeur de R. BOURQUE, 1983 Du langage à la lecture.

⁴ CNEFEI. Mémoire spécialisation D.A., 1985, R. GOIGOUX, Aider les enfants sourds à apprendre à lire.

Ceux qui imaginaient l'éducation des sourds comme un paradis pédagogique où l'enseignement de la lecture aurait été enfin débarrassé du préalable du déchiffrement et du détour par le circuit parasite de la correspondance grapho-phonétique en sont pour leurs frais !

Malgré le handicap qui interdit à une majorité de sourds, même appareillés, de tirer profit d'une communication orale véritable, la majorité des enseignants et des éducateurs spécialisés persistent à penser qu'un enfant sourd découvrira le sens d'un mot inconnu en créant une forme sonore qu'il a des chances d'avoir déjà rencontrée. **La lecture se trouve ainsi totalement assujettie à l'oral**, condamnant d'emblée à un échec quasi complet les enfants sourds qui ne parlent pas ou fort peu !

Comment ne pas s'indigner devant ces jeunes sourds contraints à ânonner un "b.a.ba" ou un "p.a.pa" qu'ils n'entendent pas eux-mêmes ? Comment ces enfants peuvent-ils comprendre à quoi sert l'écrit, comment peuvent-ils encore avoir la moindre envie de lire ou d'écrire après un tel traitement insensé ? Comment ne pas percevoir le désarroi de ces enfants à qui l'on **ose demander le sens d'un texte** sur lequel ils ont été contraints à un long et pénible travail de gymnastique articulaire ?

L'IMPORTANCE DE L'ORAL

Pourquoi de tels constats et - surtout - comment avoir une chance de les modifier ? Il faut considérer maintenant la place de l'oral dans l'enseignement des sourds en fonction de l'importance historique accordée à l'oral au cours des derniers siècles.

À ce propos, il est bon de rappeler **l'interdiction de l'utilisation de la langue des signes** à l'issue du congrès de Milan en 1880. Après une période où la culture sourde était florissante (milieu du XIX^{ème} siècle) et où les résultats des élèves des instituts nationaux étaient remarquables, un siècle d'interdiction a totalement bouleversé l'éducation des sourds.

En 1880, la victoire des oralistes qui conduit à l'interdiction eut des causes multiples, longtemps analysées par les historiens. Notons toutefois rapidement quatre éléments de réponse :

- L'importance du mouvement qui va conduire aux lois de Jules Ferry et qui allait dans le sens d'une uniformisation des méthodes pédagogiques et vers un laminage des langues et des cultures minoritaires.

- La pression des enseignants, pour la plupart entendants et méconnaissant la langue des sourds. " Devant une classe d'enfants qui parlent entre eux par signes, le professeur, s'il ignore la langue, perd son statut d'enseignant. " ⁵ Question qui reste aujourd'hui d'actualité.

- Le " credo volontariste " et la croyance en la toute puissance du progrès scientifique, dans les perfectionnements infinis de l'appareillage qui devait gommer le handicap (refus fantasmagorique des différences).

- L'idée, encore fort répandue, que les signes représentaient une gêne pour l'apprentissage de la parole.

Depuis un siècle, l'oral a été considéré comme le seul moyen d'intégration sociale, son apprentissage, le but de toute l'éducation spécialisée. L'échec de cet oralisme "pur et dur" est

⁵ C. CUXAC, *Le langage des sourds*, 1983, éd. Payot.

maintenant reconnu y compris par les ministères de tutelle⁶ qui insistent beaucoup sur l'importance fondamentale du français écrit pour les sourds.

Paradoxalement, des générations de professeurs oralistes ont profité dans leur enseignement de la compétence linguistique en langue des signes que les enfants avaient acquise, à leur insu, dans les grands internats spécialisés.

Aujourd'hui, les enseignants voudraient utiliser l'acquis linguistique d'une langue première pour la transposer à l'acquisition du français écrit : malheureusement, cette langue première n'existe quasiment plus ! Le recours **exclusif** à l'oral a conduit une majorité de sourds profonds à être privés de tout moyen linguistique performant (ni oral ni écrit, ni langue des signes) et, loin de toute insertion sociale, a contribué au contraire à les marginaliser.

L'HISTOIRE DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

L'histoire des écoles spécialisées est le reflet de cette histoire de l'oralisme. Pour les enseignants l'oral était une telle obsession qu'ils se refusaient à présenter oral et écrit simultanément, "le risque étant trop grand de voir le mode écrit étouffer le mode oral, d'emblée ou progressivement"⁷.

Cette situation qui date de 1981 reflète le même parti-pris que celles formulées un siècle plus tôt et qui font de l'écrit et de la langue des signes deux concurrents du code oral.

- "L'écriture fait courir des dangers à la lecture sur les lèvres et à la parole ; on la relègue après celle-ci. Elle n'en nuit pas moins encore à l'acquisition de la langue parlée." ⁸

- "*Nous devons chercher à obtenir du sourd une langue parlée sans intermédiaire ; nous repoussons celui de l'écriture comme fut repoussé celui des signes.*" ⁹

Ces deux citations, rapportées par C. Cuxac, conduisent l'auteur à réaffirmer : "*lecture, langue des signes : même combat*" ¹⁰.

Il est bon de rappeler en effet que la remise en cause de l'oralisme fut le fruit d'un véritable mouvement revendicatif des sourds qui s'est développé en France, surtout depuis 1975, dans la mouvance de mai 1968. Ce mouvement s'amplifie actuellement autour de trois objectifs principaux :

- une éducation bilingue pour les enfants sourds ;
- la possibilité pour les sourds d'accéder à la formation continue et à l'éducation universitaire grâce à des interprètes professionnels (ce qui existe déjà dans d'autres pays) ;

⁶ Ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Santé et des Affaires sociales, **Rapport sur les moyens de communication dans l'éducation des jeunes sourds**, 1985.

⁷ *Revue générale AFERLA* n°4, 1981, "Apprentissage de la lecture selon les principes de la méthode verbo-tonale", R. BOURQUE.

⁸ P. MENIÈRE, *De la guérison de la surdi-mutité et de l'éducation des sourds-muets*, Paris, 1853.

⁹ J.-D. PAUTRE, *Observations sur l'application de la méthode intuitive pure*, Paris, 1983.

¹⁰ *Colloque surdité et Lecture*, AFERLA, 1980, C.R. in *AFERLA* n°4, 1981.

- la reconnaissance d'un corps d'interprètes vraiment formés et dotés d'un statut professionnel reconnu ¹.

SUR LE PLAN PÉDAGOGIQUE

Les années soixante-dix ont vu l'essor de techniques de rééducation de la parole, prenant largement en compte le rythme corporel et les éléments rythmiques et mélodiques de la parole (méthode verbo-tonale). Malheureusement, ces techniques orales se sont vite transformées en méthode d'acquisition du français. Au lieu de développer les usages et les fonctions propres de l'écrit, on privilégiait la transcription de l'oral en proposant aux enfants "*des textes qui soient au maximum des séquences dialoguées*" ⁷. Le choix de textes liés à l'oral conduisait les enseignants à utiliser à l'écrit les structures acquises en cours de **démutilisation** et à établir "des progressions phonétiques" en complet décalage avec les fréquences d'utilisation des mots à l'écrit !

Depuis quelques années, certaines écoles spécialisées ont amorcé des évolutions importantes, abandonnant l'exclusivité de l'oral et tolérant ou encourageant une pluralité de modes de communication, incluant pour la plupart la L.S.F. (langue des signes française). Un travail mené l'an passé avec l'aide des stagiaires du CNEFEI a permis de constater que cette évolution face à la langue des signes s'accompagnait bien d'une évolution dans les pratiques de lecture ⁴. " Même combat ! "

Malheureusement, l'absence de coordination et de réflexion collective, l'absence de recherches communes menées par les écoles spécialisées condamnent encore les enfants sourds à faire les frais de nos erreurs et de notre grand "*individualisme pédagogique*", dénoncé par F. Delhom ².

Notre vœu serait que l'AFL, en liaison avec les centres de formation, puisse contribuer à bâtir une réflexion collective qui tienne compte des spécificités du terrain.

Parmi celles-ci, il serait bon d'analyser une certaine conception de la collaboration entre enseignants et orthophonistes qui constitue un frein à l'abandon des méthodes grapho-phonétiques. En effet, la recherche quelque peu volontariste d'un terrain d'action commun entre ces professionnels renforce les activités de type combinatoire alors considérées comme le point de rencontre privilégié entre l'oral (domaine de l'orthophoniste) et l'écrit (domaine de l'enseignant).

(à suivre)

Roland Goigoux